



Réf. Farde e-Assemblées : 2435252

N° OJ : 96

Projet d'Arrêté - Conseil du 06/12/2021**Objet :** Subside Bruxelles Environnement 2021.- Action Climat 2021.- Conventions.

Le Conseil communal,

Vu la décision du Collège en sa séance du 17/06/2021 d'autoriser la participation de la Ville à l'appel à projets Action Climat 2021 de Bruxelles Environnement, à l'intention des communes et CPAS bruxellois, pour la mise en oeuvre de projets environnementaux durables et d'approuver le dossier de candidature;

Vu que la Ville de Bruxelles a obtenu ces subsides pour les projets:

- 1) Centre pédagogique du Parc Astrid - création d'un aménagement paysager GIEP connecté au parc d'Osseghem.
- 2) Mise en oeuvre d'un projet d'aménagement GIEP au sein du complexe scolaire des Magnolias.
- 3) Stade Roi Baudouin - réacheminement et valorisation des eaux de toiture.

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article unique : Les conventions entre Bruxelles Environnement et la Ville de Bruxelles pour les projets sont adoptées.

Annexes :

[Convention Centre Pédagogique du Parc Astrid \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)

[Convention Complexe Scolaire des Magnolias \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)

[Convention Stade Roi Baudouin \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)